

COMMUNE DE CAPTIEUX – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 Décembre 2024, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de CAPTIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Captieux, sous la présidence de Madame Christine LUQUEDEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 Décembre 2024

Présent.e.s : C. LUQUEDEY, JL GLEYZE M. LECOZE D. COURREGELONGUE, J. VANBRABANT, JM MATHA, D. DUCOS, J. KONSHELLE, A. LABOURGUIGNE, B. FAGET, T. LEXTERIAQUE, V. GOUZON, D. PETIT, P. SANGO

Excusé.e.s : J. VANBRABANT (P. CALDERON).

Secrétaire de séance : A. LABOURGUIGNE

ORDRE DU JOUR

- *Désignation d'un secrétaire de séance,*
- *Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 Septembre 2024*
- *Délégations de Mme Le MAIRE,*
- *Ordre du Jour :*

SICTOM :

Délibération sur le ramassage des ordures résiduelles et du recyclage papier, carton...

ACHAT – VENTE :

Délibération concernant le projet de division du terrain Section D n°442 « LD Tchalot » appartenant à la commune de CAPTIEUX

RH :

Délibération concernant la création d'un tableau des effectifs
Délibération concernant l'approbation de l'organigramme communal

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

I - Désignation du secrétaire de séance.

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal de désigner son ou sa secrétaire de séance.

Mme Astrid LABOURGUIGNE propose sa candidature

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer à l'unanimité des présents ou représentés Mme Astrid LABOURGUIGNE secrétaire de cette séance

Vote :

Pour : 15/15

Contre : 00/15

Abstention : 00/15

Mme LA MAIRE souhaite ajouter deux délibérations à l'ordre du jour de la séance de ce jour à la demande de la DGFIP

- DM N°2
- DM N°3
- Motion contre les annonces de mesures financières du gouvernement de M. BARNIER
- Mme LA MAIRE signale au Conseil Municipal que Mme GRELIER, du REPUBLICAIN, souhaite faire à la fin de la séance une photo du groupe d'élus.

II- Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Novembre 2024

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Novembre 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés décide d'approuver le Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 Novembre 2024

Vote :

Pour : 15/15

Contre : 00/15

Abstention : 00/15

III – Délégations de Mme LA MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il est porté à la connaissance de l'assemblée les décisions prises par Mme la Maire.

Mme la Maire informe l'assemblée des délégations exercées depuis la dernière séance du Conseil :

SERVICES	OBJET -ENTREPRISE	MONTANT TTC	TOTAL DEVIS SIGNES PAR SERVICE
SERVICE ANIMATION COMMUNICATION EVENEMENTS	ARTISTIC PRODUCTION (Fête Nationale)	633.00	1666.00
	ARTISTIC PRODUCTION (Repas des aines)	633.00	
	ASSOCIATION DU MUSIKATOU (Fête de la Musique)	400.00	
RPI	JOCATOP (devis materiel divers)	247.00	247.00
	UFOLEP	1100 .00	1347.00
SERVICE CNI	MES RENDEZ VOUS ONLINE	228.00	228.00
SERVICE TECHNIQUE	BRICOMARCHE	127,96	516.10
	BRICOMARCHE	210.44	
	GIFI	94.99	
	SOCOTEC (contrôle des protection individuelles)	82.80	
VOIRIE	SERI (devis panneaux impasse)	234.08	6954.08
	AZIMUT (pre projet carrefour)	6720.00	
SERVICE URBANISME	Découpage Id Tchalot ESCANDES	2160.00	5520.00
	Découpage ILLOT ESCANDES	3360.00	
ESPACE VERT	NOD : Arbres cimetières	1726,61	1726.61
SERVICE INFORMATIQUE	CS77 : Disque Dur externe	99.00	375.71
	Linkt : Internet ecole	115.00	
	Yess électrique : cable et divers	161.71	
BATIMENT PUBLIC	MYCA (volets)	1611,91	3171.91
	GARBAYE PLATRERIE (Demolition Raccord	1560.00	
	Logement communal		

IV – Délibération sur le ramassage des ordures résiduelles et du recyclage papier, carton...

Discussion :

Mme LA MAIRE donne la parole à M. COURREGELONGUE Didier, 3eme Adjoint, en charge des Bâtiments de la commune et de la voirie, pour présenter le projet de délibération concernant le choix de collecte pour la commune

Il présente un tableau sur ces choix et leur tarification.

M. COURREGELONGUE explique que la tendance est de baisser le coût du ramassage et du tri des déchets. Elle est donc de faire en sorte que les administrés tris le plus possible pour réduire leurs déchets ménagers.

Il explique que si le Conseil Municipal prend position la décision sera imposée pendant 6 ans.

Le bac jaune servira au tri et il n'y aura plus de bac commun pour le tri mais seulement un bac commun pour le verre.

Les bacs collectifs pour les ordures ménagères ne sont pas supprimés. Il sera nécessaire dans certains quartiers d'ajuster le nombre de bac collectif.

Un débat s'engage entre les élus :

Mme LA MAIRE et Mme LE COZE signalent qu'il y a peu de différence entre les options B et C. Elles demandent comment une telle démarche pourrait être incitative si les différences de coût sont aussi faibles entre les options.

M. FAGET signale qu'il est difficile de se prononcer pour 6 ans sans avoir une expérience sur la commune sur une année au moins.

M. GLEYZE soulève le problème des résidences secondaires et le problème des déchets qui pourraient rester plusieurs jours à l'extérieur.

M. COURREGELONGUE rappelle que des bacs de regroupement existeront toujours pour les ordures ménagères.

Mme LA MAIRE conclue qu'il est encore difficile de se prononcer sur cette délibération. Elle veut que le SICTOM soit contacté pour des explications sur la quasi absence de différence entre les coûts, l'engagement de 6 ans sur un choix. Elle veut que le SICTOM organise une réunion publique.

DELIBERATION : Elle est reportée à une date ultérieure à l'unanimité des présents et représentés

Vote :

Pour :15/15

Contre : 00/15

Abstention : 00/15

V- URBANISME : PROJET DE DIVISION DU TERRAIN SECTION D N°442 « LD TCHALOT »
APPARTENANT A LA COMMUNE DE CAPTIEUX

Explications :

Mme LA MAIRE donne la parole à M. JL GLEYZE, premier adjoint.

M. GLEYZE rappelle qu'une entreprise de la commune souhaitait acheter un terrain sur la zone FAUVETTE PITCHOU pour du stockage. Cette zone, dans son règlement, interdit les entreprises qui font du stockage. C'est pourquoi la commune a proposer à l'entreprise plusieurs terrains . C'est le terrain LD TCHALOT qui a eu leur préférence.

M. GLEYZE a demandé au géomètre d'effectuer un premier découpage. Ce découpage ne convient pas dont il propose de se prononcer sur un découpage qui exclut une zone d'environ 4m² conserver par la commune.

Le débat s'engage :

- Y a-t-il des problèmes avec le PLUi ? M. GLEYZE répond que non
- Certains élus signalent que si la commune vend la totalité et qu'elle souhaite agrandir les hangars elle ne pourra plus le faire.
- Certains élus demandent si ce terrain peut être un terrain à bâtir ? La réponse est oui. Ils souhaiteraient envisager l'option de le vendre comme terrain à bâtir (plus chers) et ont une inquiétude sur le fait que l'entreprise pourrait transformer son Hangard en logement

M. GLEYZE rassure en signalant qu'il pense que l'entreprise n'a pas du tout envisager cette option. Elle veut un lieu de stockage et un lieu de nettoyage. Il serait difficile de construire une maison sur un terrain où serait installer ces constructions.

M. GLEYZE rappelle qu'il s'agit d'une entreprise de la commune

Délibération :

Afin d'envisager la vente d'une partie de l'unité foncière située LD TCHALOT, Mme LA MAIRE propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la division effectuée par le géomètre ESCANDES

Le Conseil Municipal après en avoir discuté, décide à la majorité des présents et représentés le projet de division de la parcelle en vue de sa vente

Vote :

Pour : 10/15

Contre : 04/15

Abstention : 00/15

VI - RH

A- DELIBERATION CONCERNANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Discussion :

Mme LA MAIRE donne la parole à Mme LECOZE sa deuxième adjointe afin qu'elle présente la nécessité d'un tableau des effectifs pour la commune de CAPTIEUX. ***Une délibération du tableau des effectifs est nécessaire : pour permettre les nominations par avancement de grade et en cas de modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste.***

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune qui sera envoyé et présenté au CDG 33 pour avis, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur ce sujet

Mme LA MAIRE présente le tableau des effectifs qui sera joint à la délibération.

Délibération :

ETABLISSEMENT

DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Le Maire précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un temps complet à un temps non complet ou impactant l'affiliation à la CNRACL*) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Maire propose à l'assemblée :

- *De maintenir le tableau des effectifs tel que présenté en annexe*

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés de maintenir le tableau des effectifs tel que présenté lors de cette séance (voir tableau en annexe) :

Vote :

Pour 15/15

Contre 00/15

Abstention 00/15

B- DELIBERATION CONCERNANT L'ORGANIGRAMME COMMUNAL

Discussion :

Mme LA MAIRE présente l'organigramme mis à jour et qui sera transmis au centre de gestion pour avis.

Délibération :

Mme LA MAIRE après avoir présenté l'organigramme de la commune propose au Conseil Municipal de se prononcer et de l'approuver afin qu'il soit présenté au CDG33 pour avis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de se prononcer et d'approuver sur l'adoption de cet organigramme à l'unanimité des présents et représentés.

Vote :

Pour : 15/15

Contre 00/15

Abstention 00/15

VII - FINANCES

A - DM 2024-02

EXPLICATIONS :

Mme LA MAIRE donne la parole à son premier adjoint M. JL GLEYZE :

M. GLEYZE présente le document EDET d'octobre 2024

Comme le conseil peut le constater la somme qui a été titré au 73111 est de 49912.00 mais la somme réellement reçue sur ce compte est de 49354.00. Il est nécessaire que nous inscrivions une atténuation de charge au compte 7392221 d'un montant de 638 €

Délibération DM 2024-02 :

Mme LA MAIRE présente le tableau sur lequel est indiqué la DM et demande à son conseil de l'approuver :

Numéro de Compte	Libellé	Montant
618/011	Divers Service extérieur	- 638.00€
7392221	FNGIR (Prélèvement de fiscalité par l'intermédiaire d'un fond	+ 638.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver la DM 2024-02

Vote :

Pour 15/15

Contre 00/15

Abstention 00/15

B - DM 2024-03

Explication :

Mme LA MAIRE donne la parole a son premier adjoint M. GLEYZE : En 2021 la MARPA a émis des titres pour des sommes qui avaient été encaissées par erreur par la commune.

La commune a effectué deux fois les titres en 2021 et en 2022. Les titres de 2021 ont été rejetés par la DGFIP mais pas ceux de 2022. Il est donc nécessaire de régulariser la situation en faisant deux mandats au compte 673 typé « Mandat annulant un titre sur exercice antérieur »

Délibération 2024-03:

Mme LA MAIRE présente le tableau sur lequel est indiqué la DM et demande à son conseil municipal de l'approuver.

Numéro de Compte	Libellé	Montant
618/011	Divers Service extérieur	- 2143,51 €
673	Titres annulés	+ 2143,51 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver la DM 2024-03

Vote :

Pour 15/15

Contre 00/15

Abstention 00/15

VII – MOTION CONTRE LES ANNONCES DE MESURES FINANCIERES DU GOUVERNEMENT DE M. BARNIER

Le précédent gouvernement a annoncé des mesures visant à imposer aux collectivités locales un effort financier d'au moins 5 milliard d'euros, dont 3 milliards seront directement ponctionnés sur nos recettes réelles de fonctionnement. Ces mesures incluent une baisse du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et un gel de la dynamique de TVA, réduisant ainsi nos capacités d'investissement.

Par ailleurs, le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL, soit une de 1,3 milliard d'euros par an dès 2025 pour aboutir à 5 milliards en 2027.

L'impact cumulé de ces ponctions serait accentué par l'inflation et les coûts liés à la transition écologique et menace l'investissement local, les services publics et la transition écologique.

De plus, les charges réglementaires, comme l'amortissement de la voirie et la régulation thermique des bâtiments alourdissent également le fardeau financier des collectivités alors qu'elles jouent un rôle crucial dans le développement économique, social et environnemental.

Toutes ces mesures, dont l'efficacité sur la réduction du déficit de l'Etat n'a aucunement été démontré, mettent en péril la capacité des élus à répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens.

C'est pourquoi la commune de CAPTIEUX :

- S'oppose à ces mesures financières, qui témoignent d'un mépris pour les collectivités locales et les intercommunalités, en première ligne pour assurer les services publics du quotidien ;
- Refuse les ponctions supplémentaires sur les recettes des collectivités ;
- Dénonce les contradictions flagrantes entre les discours du Gouvernement prônant le dialogue et la concertation et les actes qui se traduisent par des décisions unilatérales aux conséquences néfastes pour l'ensemble du tissu territorial français.

Mairie

de Captieux

05 56 65 60 31

Place du 8 mai 1945

33840 CAPTIEUX

www.captieux.fr

contact@captieux.fr

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal de se prononcer :

- Pour 15/15
- Contre 00/15
- Abstention 00/15

La motion est approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

VIII - COMPTE RENDU DE REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme LA MAIRE souhaite remercier :

- Messieurs RIELLO et FAGETR pour les décorations de Noël installées sur la place,
- M. GARBAYE pour avoir donné les planches de bois pour la réalisation de ces décorations
- Les services techniques qui ont passé du temps pour mettre en place cette décoration,
- Le Conseil des Sages qui a participé avec les équipes techniques et les élus au vidage du bâtiment qui abritera le CENTRE PUBLIC DE SANTE

M. GLEYZE rappelle que les travaux vont commencer en début d'année 2025 et que le financement qui a été octroyé pour ce projet dépasse ce qui avait été projeté au départ.

M. GLEYZE rappelle qu'il reste à finaliser la subvention FEDER

Mme LA MAIRE signale qu'une rencontre a été faite avec l'hôpital qui investit le local médical en proposant des consultations de médecin généraliste, rhumatologue, gynécologue. En attendant que le CENTRE PUBLIC DE SANTE se crée deux praticiens seront installés au presbytère.

Mme LA MAIRE rappelle à tous que les vœux de la commune auront lieu le 10 Janvier 2024 à 19h à la Salle des fêtes

Mme VANBRABANT rajoute que :

- Le repas des aînés est prévu le 1/02/2025 avec un spectacle
- Les bœufs gras auront lieu fin février 2025

L'ordre du jour étant épuisé et le conseil municipal n'ayant plus de question, la séance est levée à 20H51

